

A la suite de vote d'un grand nombre de bills privés, la Chambre des Communes a entendu le colonel Amyot qui a développé sa motion pour la communication d'un certain nombre de pièces relatives aux opérations militaires du 9^e bataillon en 1885.

Sir A. P. Caron, le général Laurier et M. Laurier ont successivement pris la parole et, finalement, la motion du colonel Amyot a été retirée.

Au Sénat, M. Gowan a présenté un projet de résolution pour l'abolition du grand jury.

L'hon. M. Abbott, tout en repoussant actuellement la motion, a reconnu que la vénérable institution du grand jury n'était plus en rapport avec les nécessités de l'instruction criminelle, et donné à entendre que le gouvernement pourrait bien présenter, à la session prochaine, un projet de réforme sur cette question.

Il paraît que la mystérieuse motion de bannissement de Sir Richard Wright se propose de présenter est fondée sur la révocation de l'hon. M. Ross, comme procureur des douanes à Halifax. Pendant son absence de M. Ross feraient-ils mieux de ne pas appeler tout d'éclaircissements sur cette affaire.

La Commission Royale du Travail a remis, hier, son rapport entre les mains de l'hon. M. Bowell, ministre des douanes. Ce document, qui est assez court, comprendra soixante pages environ avec les pièces annexes.

Certains journaux continuent à donner à M. L. P. Pelletier le titre d'honorable.

C'est une grosse erreur d'étiquette. Le règlement promulgué par ordre du Roi, en 1868, et qui attribue aux conseillers privés le titre d'honorables pendant toute leur vie, porte expressément que les « conseillers du Canada ne seront appelés honorables que pendant la durée de leur mandat ».

Le même règlement porte ou termes non moins expresse, qu'à l'avenir, les conseillers législatifs des provinces ne seront plus qualifiés d'honorables. C'est donc par suite d'une usurpation malicieuse et en usage que les conseillers législatifs de Québec retiennent à l'instar du Sénat, un titre qui ne leur appartient pas. Mais c'est une seconde usurpation que de prétendre garder ce titre quand on a cessé de faire partie du Conseil.

On ne se fait pas d'illusion, aux Etats-Unis, sur la portée de la motion de Sir Richard Wright demandant pour le Canada le droit de faire lui-même ses traités de commerce. Le *Utica Herald* dit que ce pouvoir est l'attribut suprême de la souveraineté, et que la demande faite par Sir Richard Wright équivaut à une demande d'indépendance à l'égard de l'Angleterre. Ce journal ajoute que tout ce qui aura pour effet d'affaiblir les liens qui unissent le Canada à l'Angleterre poussera forcément notre pays vers l'annexion avec les Etats-Unis.

Nous n'avons jamais dit, nous même, autre chose.

Nous regrettons vivement d'apprendre que M. John L. Espartero, rédacteur du *Dominion Illustrated*, et collaborateur de la *Gazette* (Lancet), a été pris d'un accès d'aliénation mentale. On a même dû l'interner à l'asile de la Longue Pointe.

Les libéraux protestants qui attaquent M. Mercier à propos du bill des Jésuites et qui lui reprochent surtout d'avoir remis la distribution des \$400,000 à l'arbitrage du Pape nous paraissent bien peu conséquents avec eux-mêmes. Dans cette occasion, M. Mercier a tout simplement trouvé le moyen de conclure directement un traité avec le Saint-Siège sans violer la constitution, sans porter atteinte aux droits de la couronne d'Angleterre, et par voie de simple mesure législative.

Cela devrait le rendre cher au cœur de Sir Richard Cartwright; d'autant que rien n'empêcherait le Canada de faire demain avec les Etats-Unis ce que M. Mercier a fait l'autisme dernier avec le Saint-Siège, si les Etats-Unis étaient réellement disposés à s'entendre avec nous en vue d'améliorer nos rapports commerciaux.

La crise ouvrière a amené à Rome des troubles qui n'en sont pas encore venus à une révolution mais qui ont produit du moins une émeute très sérieuse.

Le gouvernement italien semble livré à un grand effarement. Il a déjà révoqué le questeur de Rome (préfet de police) et il est question de révoquer également le préfet de Rome.

L'*Economiste* de Londres dit, à l'occasion de la mort du prince Rodolphe, que la folie est en train de tuer la monarchie en Europe. L'*Economiste* prétend connaître plus de vingt princes et princesses atteints de folie, et les cas de ce genre, paraît-il, augmentent rapidement.

Le *Pall Mall* dit que si les races royales veulent se guérir de ce mal, elles devront cesser de ne s'aler qu'entre elles.

Il paraît que la constitution du cabinet Harrison ne va pas tout seule. Six jours nous répètent de la date à laquelle il doit s'installer à la Maison Blanche, et rien n'est encore défini. Mais une partie de ses adhérents jettent feu et flamme contre les choix proposés par le nouveau président.

On lui reproche de ne s'être abouché avec aucun des chefs du parti républicain dans le Sénat, et d'avoir dédaigné les amis spontanés qu'il a regus.

Un membre influent du parti républicain dans l'Etat de New York, a dit qu'il ne s'écroulerait pas trois mois avant que M. Harrison ne fut plus mal vu des républicains que le président Cleveland ne l'était lui-même.

M. le colonel Amyot est un galant homme et un galant officier. Ce n'est pas sa faute s'il n'a pas trouvé l'occasion de s'illustrer dans la campagne du Nord-Ouest, et c'est encore moins sa faute si l'échec de la coalition libérale nationale aux élections de 1886 lui a ravi l'espérance de devenir ministre de la milice dans le gouvernement Blake. Mais il lui en est resté une vive amertume que les violentes polémiques du *Canadien* ont eu le tort d'aviver. Lorsqu'il a quitté Québec il y a quatre ans pour se rendre au Nord-Ouest M. Amyot était le partisan politique et l'ami personnel du ministre de la milice. Lorsqu'il est revenu du Nord-Ouest, tout porte à croire qu'il n'avait pas encore changé de sentiment; mais la lutte politique qui a suivi a fait de lui un autre homme, et aux environs de 1886 il était devenu l'adversaire personnel de Sir A. P. Caron, critique intempestive des opérations du département de la milice, cherchant partout la petite bête, reprochant à Sir A. P. Caron la pluie subite qui avait rendu humide un lieu de campement excellent la veille, voulant faire peser sur le ministre la responsabilité des suppressions faites par le général Michel Strange etc.

Ces sortes de débats, derrière lesquels on sent apparaître l'animosité de celui qui s'y livre, sont rarement heureux pour ceux qui les provoquent. En 1887, la discussion avait été particulièrement fâcheuse pour le colonel Amyot; car ce dernier, ayant insisté que, par pure mauvaise volonté pour ses compatriotes canadiens-français, le ministre de la milice avait empêché le 9^e bataillon de se couvrir de gloire, Sir A. P. Caron put, à titre de réponse et de vengeance, se borner à donner lecture d'une dépêche privée dans laquelle M. Amyot demandait lui-même que le 9^e bataillon fut réservé à la garde des approvisionnements.

Nous sommes loin de penser que cette recommandation fut inspirée par un sentiment blâmable; et si l'on se reporte aux circonstances d'alors, on trouvera plus d'une bonne raison pour la justifier. Mais il était singulièrement injuste de faire un crime à l'autorité militaire de n'avoir pas mis au premier rang, devant l'ennemi, un bataillon qu'on l'avait soi-même prêté de n'y pas mettre.

Quoiqu'il en soit, il était resté de cet incident, un je ne sais quoi qui portait ombrage au colonel Amyot; et, à trois ans de date, il a tenu à établir qu'on n'avait pas le droit de le soupçonner d'être homme à manquer à son devoir militaire. Hâtons-nous de dire que, toute question de politique et de réminiscences personnelles mise à part, M. Amyot a hier obtenu son point; et disons non moins hautement que c'est justice. Sir A. P. Caron a déclaré qu'il n'avait jamais eu la pensée de contester le courage du colonel du 9^e bataillon. L'hon. M. Laurier, qui l'a vu de près à Québec, lui a rendu un légitime hommage et le général Laurier, qui est particulièrement compétent en matière militaire, a dit que M. Amyot avait tout jours et partout été un brave et que personne n'aurait pu croire à une accusation de lâcheté portée contre lui ou contre son bataillon. Il est vrai que le général Laurier n'a pu empêcher de formuler, chemin faisant, quelques réserves sur les idées et sur les pratiques un peu fantaisistes du colonel-député en fait de discipline et de hiérarchie militaire. Mais à quatre ans de date, on peut passer condamnation sur ces vécités.

Tout est bien qui finit bien. Il a été constaté que M. Amyot était un brave officier, qui avait eu tort dans ses attaques contre le ministre de la milice, mais qui avait raison dans la défense de son honneur personnel. Voilà une question vidée. Qu'il aille donc en paix et qu'il n'y revienne plus.

M. le docteur Trudel, député de Champlain avait annoncé le dépôt à la chambre de Québec d'un projet d'adresse à la Reine en faveur du rétablissement du pouvoir temporel du Pape, ensuite on apprit que ce projet avait été retiré et divers journaux avaient annoncé que le retrait avait eu lieu à la demande de l'honorable M. Mercier sur la menace d'une scission entre les libéraux et nationaux.

L'*Etendard* rétablit les faits en produisant une lettre de M. L. P. Pelletier, de laquelle il résulte que le retrait a eu lieu à la demande de son Excellence le cardinal Taschereau.

Son Excellence, dit à M. L. P. Pelletier, « je ne puis accepter de ne pas secondar ces résolutions ».

L'*Etendard* dit que, toute question de parti mise à part, et parlant pour l'hypothèse où l'administration du Canada devrait continuer à être conservatrice, il s'agit avec une vive satisfaction l'idée que Sir Hector Langevin doit succéder un jour à Sir John A. Macdonald.

Il verrait dans le choix d'un premier ministre canadien français un gage de paix et de concorde entre les différentes fractions de la Confédération.

Elle a exprimé un profond regret de voir que ces résolutions avaient été, ou devaient être, présentées et Elle m'a prié de vous demander de ne pas insister.

« Son Excellence croit que ces résolutions faisaient plus de mal que de bien dans les circonstances et Elle m'a autorisé à dire cela à tous ceux qui m'en parleraient ».

Quel dommage, tout de même, de penser que tant de personnes de bon sens et d'excellentes catholiques, qui ont jugé exactement de même, auraient été bien embarrassées de formuler leur avis s'il n'avait été couvert par l'autorité d'un Cardinal.

A TRAVERS LES JOURNAUX

La réponse aux attaques de l'*Etendard* de l'adresse de Sir John A. Macdonald, la *Gazette*, de Montréal, dit avec beaucoup de raison que l'histoire des castors fort prouve à l'égard de leurs adversaires protestants n'est pas de mise en pays de liberté. Tant que chacun sur les principes de sa religion, nul n'y peut trouver à redire. Puisque la religion protestante ne dénie pas à ses membres de s'affilier à la franc-maçonnerie ou à l'orangisme, il n'appartient pas aux catholiques de vouloir trouver en faute les protestants qui font partie de ces sociétés.

Le *Mail* proteste contre le nouveau projet présenté par le ministre des douanes qui a pour but de comprendre dans les frais de transport (et sans doute aussi d'assurance) dans le prix de la valeur imposable des marchandises importées.

Le *Mail* a raison de protester, et le gouvernement devrait se surveiller avec soin du côté des douanes. Si l'on rencontre jamais des menaces de désaffection dans certaines parties du pays, c'est à l'administration des douanes qu'il les devra.

Dans l'espèce, rien ne nous paraît plus déraisonnable que l'innovation proposée. Si l'on trouve que le tarif est pas assez élevé, qu'on l'augmente purement et simplement tous les droits existants. Mais décider qu'une marchandise paiera plus cher, parce qu'elle sera venue d'Océanie au lieu de venir de Londres, du Havre ou de New-York, c'est tout à fait manquer de toutes les règles économiques.

C'est le contraire de la théorie partout reçue, en vertu de laquelle on doit chercher à élever autant que possible la situation de marchandises similaires arrivant de différents points sur le même marché.

Le *Globe* dans un article moitié sérieux, moitié badin, fait semblant de ne pas comprendre comment les partisans de la Fédération Impériale sont hostiles à la Reciprocity. Il s'est dit convaincu que si la Fédération Impériale venait à être établie, un mois ne se passerait pas sans que le nouveau pouvoir fédéral s'adressât de lui-même aux Etats-Unis pour solliciter la reciprocity limitée.

Le *Globe* a peut-être plus raison qu'il ne le pense lui-même. Le rêve de la Fédération Impériale n'est pas de tout presser dans la constitution d'états unis de la race anglo-saxonne à travers le monde, on ne voit pas bien pourquoi, l'idée de la Fédération une fois admise, les Etats-Unis ne seraient pas appelés à y prendre part, en même temps que les autres peuples de race anglo-saxonne.

Si les partisans de la Fédération Impériale ont omis jusqu'ici de songer à cette éventualité c'est qu'il s'agit d'une vue courtoise.

La Fédération Impériale aboutirait nécessairement à dépouiller la vieille Angleterre au profit de Washington... à moins toutefois qu'elle n'assurât la prépondérance aux 200 millions d'habitants de race indienne; résultat qui ne serait guère plus flatteur, mais qui offrirait tout au moins la constitution d'états unis de la race anglo-saxonne à travers le monde, on ne voit pas bien pourquoi, l'idée de la Fédération une fois admise, les Etats-Unis ne seraient pas appelés à y prendre part, en même temps que les autres peuples de race anglo-saxonne.

Le *Siftings* de Winnipeg que les lauriers des jeunes libéraux de Toronto empêchent de dormir vient d'entreprendre une nouvelle campagne pour la suppression des impôts français dans la province du Manitoba.

Il faut avouer d'ailleurs que les canadiens français ne font pas toujours ce qu'il faudrait pour se bien défendre. C'est ainsi que nous apprenons d'après l'*Ouest Canadian* que le crédit foncier français canadien, institution exclusivement dirigée par des capitalistes canadiens français vient d'envoyer à Winnipeg un représentant qui n'est pas canadien et qui n'est pas un mot de français.

C'est la seconde fois que le crédit foncier choisit au Manitoba un représentant étranger à la langue française.

L'*Electeur* dit que, toute question de parti mise à part, et parlant pour l'hypothèse où l'administration du Canada devrait continuer à être conservatrice, il s'agit avec une vive satisfaction l'idée que Sir Hector Langevin doit succéder un jour à Sir John A. Macdonald.

Il verrait dans le choix d'un premier ministre canadien français un gage de paix et de concorde entre les différentes fractions de la Confédération.

UN TITRE DE GLOIRE

Nous venons d'avoir communication d'un magnifique volume intitulé: *Jubilé sacerdotal de Léon XIII*, livre d'or du comité international des ordres équestres pontificaux. Cet ouvrage qui est dû au vicomte de Poli, président actuel du comité, comprend l'histoire des travaux de ce comité, les pièces justificatives, les listes des souscripteurs du don offert au St. Père et le récit de la réception de la délégation par Sa Sainteté, ainsi que le compte rendu des fêtes jubilaires. C'est un livre grand in-quarto superbement imprimé. Il renferme une magnifique eau-forte représentant le pape Léon XIII et diverses chromos lithographies reproduisant la croix pontificale présentée au St. Père à titre de souvenir, l'adresse du comité, les portraits des cardinaux et évêques de la maison du Pape et des membres du comité international.

Mais ce qui nous a frappé, comme Canadiens, c'est la liste des présidents d'honneur du comité. Elle est reproduite comme suit: COMITÉ INTERNATIONAL DE SOUSCRIPTION.

Présidents d'Honneur. L'HONORABLE J. A. CHAPLEAU, ministre secrétaire d'Etat du Canada, commandeur des Ordres de St. Grégoire-le-Grand et de la Légion d'Honneur.

Et. Sa Grâce le duc de Norfolk, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Pontifical du Christ.

M. DE LA ROCHEFOUCAULD, duc de Doudeauville, député, ancien ambassadeur, Grand-Croix de l'Ordre de Pie.

C'est n'est pas un petit honneur pour le Canada que l'honorable M. Chapleau ait été appelé à figurer en tête de cette liste, et à précéder des noms tels que ceux du Général de Clarette, du duc de Norfolk, le premier pair d'Angleterre, et du duc de Doudeauville.

Dans l'histoire des travaux du comité, nous trouvons ce qui suit: Par M. Gustave Drollet, c'est le vicomte de Poli qui parle nous apprenons la présence à Paris de l'hon. J. A. Chapleau, l'éloquent homme d'Etat canadien, député du comté de Terrebonne, depuis près de 25 ans, ancien premier ministre de la province de Québec, le secrétaire d'Etat du gouvernement fédéral à Ottawa, l'éminent orateur du parti conservateur de la province de Québec, commandeur des Ordres de St. Grégoire et de la Légion d'Honneur. Si cet honorable homme d'Etat adhère à notre proposition, la Nouvelle France sera dignement représentée à notre fête.

M. Gustave Drollet et moi, nous sommes heureux d'avoir une telle pléiade d'amitiés, qui me semblent comme un écho séduisant et vibrant de la vieille France; une heure durant, nous sommes sous le charme de cette parole exquise, purement timbrée, où la pensée la plus élevée se mêle à toutes les grâces de la forme et du fond.

En réponse à notre sollicitation écrite, nous avons la très vive satisfaction de recevoir, avec une généreuse et saine prière, l'admirable lettre qu'on va lire, et qui sans contredit, est un des joyaux de ce livre d'or.

Paris, le 20 septembre, 1887.

Monsieur le Président, J'ai reçu la lettre par laquelle vous avez bien voulu me faire part de la formation sous votre présidence, d'un comité chargé, au nom de la Fédération Impériale, de solliciter la reciprocity limitée.

Je me réjouis de voir que le comité de la Fédération Impériale, d'offrir une œuvre d'art à Sa Sainteté le Pape Léon XIII, à l'occasion de son jubilé sacerdotal. Je vous remercie bien vivement de votre communication et je m'empresse de vous féliciter de votre heureuse initiative, et de vous apporter ma modeste souscription et mon entier concours.

Peuple issu de la Fille de l'Eglise, les Canadiens français ont, entre tous les filiales, le devoir de se montrer reconnaissant et soumis à l'Eglise et à son auguste chef. En touchant la terre qu'il venait de découvrir, le premier acte de Jacques Cartier fut un acte de foi. Par le signe de la Rédemption et de la croix, le Canada est devenu un bien-aimé patrie, le digne héritier de la civilisation chrétienne et de la culture française.

Nos évêques et nos prêtres ne bornent pas le dévouement à nous conserver les bienfaits inestimables de la foi; ils se lèvent, alors que nous étions, nous, non vaincus, du mois abandonnés, nos guides temporels, et c'est à eux que nous devons d'être aujourd'hui une nation distincte, prospère et libre, assurée sous le drapeau loyalement servi, de l'Angleterre les destinées de la race française au Nouveau Monde.

J'ai donc raison, monsieur, de vous dire que nous avons, nous, les Canadiens français, le droit de nous réjouir de la formation d'un tel comité, et de nous féliciter de la reconnaissance que vous lui faites, et de nous féliciter de la reconnaissance que vous lui faites, et de nous féliciter de la reconnaissance que vous lui faites.

Vous m'offrez au nom de mes frères les Canadiens français, l'adhésion de l'un de vos présidents distingués. Je ne puis refuser votre demande, qui m'honore d'autant plus que je dois partager cette distinction avec les catholiques illustres dont vous mentionnez les noms dans votre lettre, noms que j'admire autant que vous les admirez en France.

Je vous prie d'exprimer à messieurs les membres du comité la vive satisfaction que j'éprouve d'avoir eu, au cours de mon séjour en France, l'occasion de me joindre à eux pour donner au Souverain Pontife un témoignage commun de notre vénération et de notre amour filial.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

J. A. CHAPLEAU.

En reproduisant cette lettre, l'*Univers*, le grand journal catholique de Paris, disait, en date du 26 novembre, 1887:

« Sa Sainteté le Pape a daigné « bénir l'œuvre des chevaliers pontificaux et promettre à la délégation du comité l'insigne pontifical d'une audience particulière. Aussi la souscription a-t-elle obtenu un succès d'enthousiasme, non-seulement en France, mais un peu partout, et surtout au Canada, « terre de vaillance, d'honneur et de foi, dont le ministre secrétaire d'Etat, l'honorable J. A. Chapleau, écrivait tout récemment au président du comité une admirable lettre, solennelle affirmation d'amour et de reconnaissance patriotiques envers l'Eglise catholique ».

L'homme d'Etat qui parle ce catholique langage est ministre depuis plus de dix ans. Combien de ministres anti-chrétiens voudraient que l'on pût en dire autant.

Quelques temps après, l'honorable secrétaire d'Etat recevait du Président du Comité la lettre suivante:

Paris, 12 octobre, 1887.

A l'hon. J. A. CHAPLEAU, Ministre Secrétaire d'Etat du Canada.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai à cœur de vous faire parvenir, au nom du comité des Chevaliers Pontificaux, l'expression de la plus vive gratitude. Votre très généreuse souscription, qui peut manquer d'être un second exemple sur cette noble terre canadienne où j'ai senti, en vous lisant, battre le grand cœur de la vraie France.

Souffrez que je vous remercie très respectueusement, monsieur le ministre, de l'honneur d'avoir accepté que vous ayiez daigné m'en faire, et de la belle et éloquentة lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire; elle sera le joyau de notre livre d'or, et je suis certain qu'elle touchera profondément le cœur de Notre Très Saint Père et celui de la fille aimée de l'Eglise.

Veuillez me faire l'honneur d'agréer, monsieur le ministre, l'hommage de mon profond respect et de ma bien vive gratitude.

Vicomte de Poli, Ancien préfet, Président du Comité International de souscription des Dignitaires et Chevaliers des Ordres Pontificaux.

Dans un autre passage du même livre M. Drollet raconte en ces termes l'audience accordée à la délégation au comité.

« Le Saint Père m'interrogea sur le Canada, et me parla bien affectueusement des zouaves canadiens, que je dis à Sa Sainteté représenter fidèlement à ses pieds. Je profitai de l'occasion que m'offrait le Saint Père, en me demandant si les zouaves canadiens sont toujours prêts à voler à la défense du St. Siège, pour assurer Sa Sainteté de l'entière dévouement de tous les anciens zouaves pontificaux canadiens, et aussi de leurs enfants. Le Saint Père me répondit: Très bien, mon enfant! Je suis content d'entendre que les canadiens sont toujours fidèles à l'Eglise. Je bénis les anciens zouaves et leurs familles du plus profond de mon cœur ».

Voilà la liste des principaux souscripteurs canadiens telle qu'elle est reproduite dans le livre d'or:

L'Union Allée..... 1,000 frs.
L'hon. J. A. Chapleau, commandeur de Saint-Grégoire..... 1,000 "
L'hon. Sir A. P. Caron, ministre de la milice..... 500 "
L'hon. Sir Hector Langevin, comm. de St. Grégoire..... 125 "
L'hon. J. Aldrich Ouellet, orateur de la Chambre des Communes..... 500 "
L'hon. Juge Taschereau (Québec), comm. de St. Grégoire..... 150 "
L'hon. Juge Taschereau (Ottawa)..... 125 "
Sa Grâce Mgr Duhamel (arch. d'Ottawa)..... 100 "
M. Larocque, jr., chevalier de l'Ordre de Pie..... 100 "
Chs. A. Vallée, chevalier de St. Grégoire..... 100 "

Suit une longue liste de souscripteurs pour des sommes plus minimes dont les dons réunis forment avec ceux qui précèdent, pour le Canada seul, le septième du montant total de la souscription réunie par le comité dans le monde entier.

Ce livre d'or est appelé à plus d'un titre à figurer dans nos bibliothèques canadiennes; il restera pour le Canada comme un titre de gloire et un impérissable souvenir de la pitié de ses enfants pour le Saint-Siège.

DECES. En cette ville, hier soir, le 25 courant, à l'âge de 68 ans, M. Elis d'Assac, bourgeois. Les funérailles auront lieu demain, le 27 A. Montréal. Les journaux de cette ville sont priés de reproduire.

Colonie de Terrebonne.

ENTREPRENEURS DE CHEMIN DE FER.

Le Gouvernement de Terrebonne sollicite des soumissions pour la construction et la mise en opération d'une ligne de chemin de fer dans la Colonie d'environ 250 milles de long, les deux extrémités devant être à terre au Sud-Est de la Colonie, St. Jean Terrebonne, qui les recevra jusqu'au 15^e jour de mars, 1889.

Toutes autres informations et particularités de même que les conditions du dit contrat peuvent être obtenues sur application faite à M. O'Connor and Hogg, Procureur, Ottawa, Ont.

Pritchard & Andrews

Si vous voulez faire Réparer vos Balances

INSPECTER vos POIDS

PRITCHARD ET ANDREWS

GRAVURES EN GENERAL

No. 175 RUE SPARKS

LES SOUSIGNES ont ouvert un nouveau magasin de Nouveautés et de Tailleur au numéro 84, rue Lyon et est prêt à vendre à bien bon marché et à donner satisfaction à tous.

Wm. B. BRADLEY, 84 rue Lyon.

C. E. WOLF & CIE

Appareils fédéraux et provinciaux

48 & 52 RUE ELGIN, OTTAWA

Consultation de 9 heures à 5 heures p. m.

Plans complets et devis de la cité et des environs fournis sur demande. Commandes par la maille ou le télégraphe complies avec promptitude.

POUR LA

Figure, les Mains, la Pensée et le Témoin général

Crème de Miel et d'Amande de Hinds, Gelée de Consommation et des Roses de Motocars.

Un assortiment complet et nouveau de articles de toilette ci-dessus vendus à des prix réduits.

R. A. McCORMICK

CHIMISTE ET DRUGISTE

75-RUE SPARKS-75

Prescription pour médecine et familles préparées avec soin.

Communication téléphonique. 1-2-38

Quelque chose

DE MERVEILLEUX!

Nous avons en magasin environ 300 différents patrons de nouveaux gilets courts pour dames. Ce sont tous des échantillons pour le commerce du printemps. Les dames peuvent à coup sûr en choisir un et avoir la dernière mode.

Les ayant achetés à la moitié des prix réguliers, vu que ce sont des échantillons, ce qui ne diminue pas leur valeur, nous pouvons les vendre à des prix ridiculement pas.

N. B. — Premiers arrivés premiers servis. (Nous ne pouvons faire autrement.)

WALKER, McLEAN & BLANCHET

Avocats, Solliciteurs, Agents, P. m. No. 34 RUE ELGIN, OTTAWA. (Devant le Russell.)

NOUVELLE INVENTION

Les cordes et le fil de fer ont été ordonnés par un homme, en 5 heures de temps. Des centaines de personnes ont été secourues de la douleur par ce moyen. C'est un véritable miracle. Le premier ordre dans votre magasin vous le fera parvenir. Pas de droit à payer, nous fabriquons dans la Canada. Adresse: 200, rue St. Jean, St. Jean, N. B.

DECES. En cette ville, hier soir, le 25 courant, à l'âge de 68 ans, M. Elis d'Assac, bourgeois. Les funérailles auront lieu demain, le 27 A. Montréal. Les journaux de cette ville sont priés de reproduire.

CARTES PROFESSIONNELLES

M. J. GORMAN, LL.B., (Successor de L. A. Ollivier)

Avocat Solliciteur, Notaire, Etc. —BUREAU—

Coin des Rues Rideau et Sussex OTTAWA, Ont.

BELCOURT & MACRAKEN

Avocats, Procureurs, Notaires, Etc. (ONTARIO) ET QUEBEC

Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

O'GARA & REMON

AVOCATS SOLLICITEURS, NOTAIRES, ETC. Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.

WALKER, McLEAN & BLANCHET, AVOCATS

Avocats, Solliciteurs, Agents Parlementaires, Notaires, Etc. etc.

No. 34 Rue Elgin, Ottawa

GEO. McLAURIN, LL.B. AVOCAT, ETC.

Bureau: 19 rue Elgin, Ottawa

J. P. FISHER

Avocat, Solliciteur, Etc. Agent pour la Cour Supérieure, le Parlement et les Départements Publics.